

M. BELIN OLIVIER
RESIDENCE DU LAC
LES DAIMS
6 RUE MAURICE MAUCHAMP
21200 BEAUNE

Références à rappeler
numéro identifiant 7175317H

BEAUNE, le 19 avril 2023

Votre contact en direct
050Florence.BESCOND@pole-emploi.net

RELEVÉ DE SITUATION DU 04/04/2023

HCSP
PES0

PERIODE DU 01/03/2023 AU 31/03/2023 (31 jours)												
Mars 2023	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Jours non indemnisés : travail							15					
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							16	567,04	27,36			539,68
Allocations dues (1)											539,68	

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues
539,68	0,00	0,00	0,00	539,68	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

POLE EMPLOI DE BEAUNE BP 115 ZAC PORTE DE BEAUNE 7B RUE BUFFON 21203 BEAUNE CEDEX

www.pole-emploi.fr - **3949** Service gratuit + prix appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 12H30

POLE EMPLOI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Références à rappeler

numéro identifiant 7175317H

REGLEMENT DU 06/04/2023

Règlement de 539,68 euros par virement bancaire au nom de M. BELIN OLIVIER
Domiciliation : FR761228000030480963133668 SORMFR2NXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/03/2023

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 03/12/2022 : 62 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 668

Allocation brute d'un montant journalier de 35,44 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 56,85 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur www.pole-emploi.fr.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- en vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr,
- en appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).